



FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE POUR LES TRAVAUX

Formulaire à adresser

- à l'adresse : ecotravo-aides@alec-rennes.org

Objet du mail : demande d'aide écoTravo pour les travaux - à l'attention du conseiller (mettre le nom de votre conseiller)

- ou à l'adresse postale suivante : **ALEC**

Demande aide écoTravo travaux - À l'attention du conseiller (mettre le nom de votre conseiller)

104 Boulevard Georges Clemenceau - 35200 RENNES

Attention : Il est conseillé de ne pas signer les devis avec les artisans et les entreprises avant d'avoir eu l'accord définitif de Rennes Métropole sous la forme d'un arrêté nominatif d'attribution des aides. La signature d'un devis vous engage, vous devez vous assurer au préalable que Rennes Métropole vous accorde l'aide pour les travaux.

DEMANDE D'AIDE

La demande d'aide écoTravo concerne un programme de travaux permettant l'atteinte du niveau BBC (Bâtiment Basse Consommation) tel que décrit dans le règlement des aides écoTravo pour les travaux.

Nom du conseiller écoTravo :

Nom du bureau d'études thermiques référencé écoTravo qui a réalisé l'audit énergétique :

Dans le cas où il ne s'agit pas d'un bureau d'études thermiques référencé par écoTravo, nom et coordonnées de l'entreprise qui a réalisé l'audit énergétique

IDENTIFICATION DU OU DES DEMANDEURS (= PROPRIÉTAIRES)

DEMANDEUR 1*	DEMANDEUR 2
Civilité :	Civilité :
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Téléphone :	Téléphone :
Mail :	Mail :
Profession :	Profession :

(*) : si le RIB est au nom d'une seule personne, il doit être au nom du demandeur 1. Si la demande est réalisée par un couple marié, pacsé ou vivant en concubinage tous les 2 propriétaires du bien concerné, les informations doivent être fournies pour les 2 personnes.

Dans le cas d'une succession ou d'une indivision faisant intervenir plus de 2 propriétaires / ayants-droits, merci de préciser ci-après, les noms et coordonnées des autres propriétaires :

Adresse de la maison faisant l'objet de la demande de l'aide écoTravo pour les travaux :

Numéro et voie

Code Postal et commune :

Adresse complète du ou des demandeurs (si différente) :

Numéro et voie : Code Postal et commune :

DESCRIPTION DU FOYER

Nombre d'enfants à charge (y compris enfants à naître, le préciser le cas échéant) :

Nombre total de personnes composant le foyer (y compris enfant(s) à naître) :

Identité des personnes composant le foyer (préciser si enfants à naître) :

CIVILITÉ	NOM	PRÉNOM	ANNÉE DE NAISSANCE (Préciser si enfant à naître)

(*) : pour les enfants à naître, un certificat de grossesse doit être fourni.

Montant du revenu fiscal de référence (RFR) de l'ensemble des personnes composant le foyer inscrit sur votre dernier avis d'imposition (ou sur votre ASDIR = Avis de Situation Déclarative à l'Impôt sur le Revenu) : €

DESCRIPTION DE LA MAISON

S'agit-il d'une maison à usage d'habitation ? Oui Non

S'agit-il ou s'agira-t-il d'une maison occupée en tant que résidence principale ? Oui Non

Vous êtes :

Propriétaire occupant en cours d'acquisition au titre de propriétaire occupant

Propriétaire bailleur en cours d'acquisition au titre de propriétaire bailleur

Autre : préciser

Quelle est l'année de construction de la maison ?

PIÈCES À JOINDRE

Les pièces sont à joindre en deux étapes, présentées ci-après.

Étape 1 : Instruction de l'éligibilité du (des) demandeur(s) aux aides écoTravo pour les travaux au regard de sa situation administrative

- Le RIB sur lequel sera versée l'aide **si celui-ci est différent de la demande d'aide pour l'audit**
- Le dernier avis de taxe foncière, **si celui-ci est différent de la demande d'aide pour l'audit** ou, dans le cas d'une acquisition, le compromis de vente ou l'acte authentique d'achat
- Le contrat de location, si vous êtes propriétaire bailleur, **si celui-ci est différent de la demande d'aide l'audit**. Si le logement n'est pas loué au moment de la demande d'aide aux travaux, une attestation sur l'honneur indiquant que le logement sera mis en location à titre de résidence principale dans les 6 mois suivants la réalisation des travaux.
- Le dernier avis d'imposition sur les revenus pour l'ensemble des personnes composant le foyer ou le dernier ASDIR (Avis de Situation Déclarative à l'Impôt sur le Revenu)
- Le livret de famille ou les cartes d'identité des personnes composant le foyer (pour les enfants à naître, fournir un certificat de grossesse)
- Le cas échéant, les justificatifs permettant de prendre en compte une situation particulière pour l'appréciation des revenus (justificatif de séparation ou de divorce, attestation de garde des enfants, certificat de naissance, acte de décès, etc.)
- Le devis **non signé** pour la prestation "Conformité scénario BBC" réalisé par le professionnel qui a réalisé l'audit énergétique. Ce devis correspond à l'actualisation de la proposition de tarif "conformité scénario BBC" fourni par le professionnel lors de la demande d'aide à l'audit.

À l'issue de l'instruction de l'étape 1, si vous êtes éligible aux aides écoTravo pour les travaux au regard de votre situation administrative, Rennes Métropole vous transmettra un courrier. Vous devrez reprendre contact avec le professionnel référencé pour qu'il analyse la conformité des devis des artisans et entreprises au scénario BBC présenté dans l'audit énergétique (prestation «Conformité scénario BBC»). Vous pourrez ensuite transmettre à votre conseiller écoTravo les pièces demandées pour l'étape 2 et attendre l'accord d'attribution des aides pour les travaux de Rennes Métropole.

Étape 2 : Instruction de l'éligibilité du programme de travaux du (des) demandeur(s) aux aides écoTravo pour les travaux

- Si une mise à jour de l'étude thermique a été réalisée, fournir la synthèse pédagogique correspondant à la nouvelle simulation thermique ainsi que le fichier rset ou xml associé au format pdf. Pour les ménages qui auraient réalisé un audit hors démarche standard écoTravo, le rapport complet de l'audit énergétique.
- L'ensemble des devis pour les travaux préconisés dans le scénario BBC. S'assurer que le nombre de devis est identique au nombre de postes de travaux prévus dans le cahier des préconisations. Autant que possible, s'assurer que les termes employés sur les devis sont identiques à ceux utilisés dans le cahier des préconisations pour simplifier vos demandes d'aides. **Il est possible d'obtenir une dérogation pour démarrer les travaux de façon anticipée.** Pour ce faire, se référer au règlement des aides aux travaux. Pour les ménages ayant procédé à un démarrage anticipé de leurs travaux, fournir l'ensemble des factures des travaux déjà réalisés.

NOTA : Dès aujourd'hui, il vous est conseillé de prévenir les entreprises réalisant les travaux préconisés qu'ils devront vous transmettre les procès-verbaux (PV) de réception à l'issue des travaux. Ces documents seront obligatoires pour la demande de versement de l'aide écoTravo pour les travaux.

Pour les travaux réalisés en auto-réhabilitation, les factures d'achat devront être transmises lors de la demande de versement de l'aide ainsi que des photos avant et pendant le chantier. Une attestation de visite post-travaux sera également à compléter et signer.

- Le document "Conformité scénario BBC" correspondant au visa du professionnel référencé sur l'ensemble des devis précités. Ce document doit porter la signature et le cachet du professionnel ;
- La facture acquittée de la prestation "Conformité scénario BBC" réalisé par un professionnel référencé écoTravo, portant la mention "acquittée le..." et la signature et le cachet du professionnel ;
- L'annexe 1 au présent formulaire "Description du programme de travaux" dûment remplie.

ENGAGEMENT

Je, Nous soussigné.s

atteste, attestons

- que les travaux n'ont pas commencé à ce jour sauf pour ceux ayant fait l'objet d'une demande de dérogation accordée par Rennes Métropole ;
- l'exactitude des renseignements portés sur ce formulaire ;
- avoir pris connaissance du règlement des aides écoTravo pour les travaux (dernière version en vigueur) et le règlement des aides pour les travaux (dernière version en vigueur) et en accepter la totalité des conditions ;
- nous engager à tout mettre en œuvre pour que mon conseiller écoTravo puisse vérifier l'achèvement des travaux réalisés en auto-réhabilitation: mise à disposition de factures de matériaux, de photos du chantier avant, pendant et après travaux et à lui faire réaliser une visite du logement en fin de chantier.

reconnais, reconnaissons que :

- seule la décision expresse d'octroi de l'aide écoTravo par décision des instances dédiées, suivie de la signature d'un arrêté nominatif d'attribution des aides engage Rennes Métropole sur le plan juridique et financier ;
- les projets éligibles seront aidés dans la limite de l'enveloppe financière allouée au dispositif de soutien.

Toute fausse déclaration entraînera la nullité de la demande et la restitution de l'aide octroyée.

Tout dossier incomplet, non daté ou non signé ne sera pas pris en compte.



Fait à

Le

Signature(s) du (des) demandeurs (précédée de la mention «Lu et approuvé») :

écoTravo - Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Rennes
02 99 35 23 50 / ecotravo-aides@alec-rennes.org



ATTESTATION POUR BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT PENDANT ET APRÈS LA RÉALISATION DES TRAVAUX

ATTESTATION SARE - ACTE A4BIS

écoTravo est un service public de Rennes Métropole : c'est un guichet unique pour toutes les questions qui touchent à la rénovation énergétique de votre logement. Il a été créé dans le but de simplifier vos démarches et de vous accompagner dans votre projet : étapes, professionnels du domaine, volet juridique, aides financières...

Pour réaliser le projet de rénovation énergétique de votre logement, ce service peut vous accompagner depuis l'analyse de vos besoins jusqu'à la livraison des travaux et le suivi des consommations. Financé par la Région Bretagne, Rennes Métropole et le dispositif des Certificats d'économie d'énergie, ce service s'adresse aussi bien aux propriétaires occupants, aux propriétaires bailleurs, aux syndicats de copropriétés, aux locataires qu'aux professionnels du bâtiment et de l'immobilier, aux organismes financeurs et aux institutions.

Suite aux premiers échanges (informations, conseil) que vous avez eus avec votre Conseiller écoTravo - France rénov' et à la réalisation de votre audit énergétique, votre conseiller vous propose un accompagnement complet, neutre, objectif et gratuit, dans la mise en œuvre de votre projet.

Cet accompagnement vous fera bénéficier des services listés ci-dessous. Parmi les missions décrites ci-dessous, certaines sont systématiques tandis que d'autres seront déclenchées à votre demande. Pour ces dernières, l'accompagnement pourra se faire via des échanges de mails, des rdv téléphoniques, visioconférences ou des rdv physiques au bureau de l'ALEC.

Un accompagnement pendant la réalisation du chantier, comprenant éventuellement :

- l'information sur les différentes phases d'un chantier de rénovation jusqu'à la réception des travaux (à votre demande) ;
- des conseils sur le suivi d'un chantier (fréquence et organisation des réunions de chantier ; à votre demande)
- des relances aux étapes clefs de votre projet
- des informations sur les test d'étanchéité à l'air (si nécessaire) selon la norme NF EN ISO 9972 et son guide d'application AFNOR GA P50-784 par un professionnel agréé QUALIBAT ; à votre demande
- la mise à disposition de modèle de procès-verbaux de réception de travaux en lien avec votre projet de rénovation énergétique ; à votre demande
- un accompagnement à la prise en main de votre logement rénové, comprenant éventuellement (à votre demande) :
 - des informations pratiques et recommandations sur les éco-gestes
 - des informations pratiques pour maintenir une bonne qualité de l'air intérieur dans votre logement ;
 - des informations sur l'entretien des équipements de chauffage et de ventilation ;
 - des informations pratiques et recommandations pour se prémunir des pics de chaleur
- un suivi des consommations énergétiques post-travaux (sur la base des données que vous nous fournirez);

Les informations et conseils de votre Conseiller France rénov' sont indicatifs et fournis à partir des seuls éléments présentés/demandés. L'accompagnement fourni constitue une aide à la décision ; le choix et la mise en œuvre des solutions, la réception des aides financières associées relèvent de votre responsabilité et de celle des entreprises qui seront sollicitées. La responsabilité du Conseiller France rénov' ne pourra en aucun cas être recherchée.

Le coût de réalisation de certains actes (conformité BBC, test d'étanchéité à l'air, mission de maîtrise d'œuvre notamment) reste à votre charge.

Pour être accompagné dans votre projet, vous vous engagez à :

- Transmettre tous documents et informations indispensables à la bonne réalisation de l'accompagnement ;
- Demander toutes les autorisations administratives obligatoires : déclaration de travaux, permis de construire, ... ;
- Ne pas recourir à du travail clandestin ou dissimulé ;
- Fournir les factures des études et/ou travaux réalisés.

Les travaux projetés devront répondre aux caractéristiques suivantes :

- Incluant au moins deux catégories de travaux parmi les quatre ci-après :
 Chauffage Eau chaude sanitaire Ventilation Isolation thermique de l'enveloppe
- Visant un gain énergétique d'au moins 35% par rapport à la consommation annuelle en énergie primaire
- Visant le niveau BBC Rénovation ;

NOM (S) :

Prénom(s) :

Téléphone : / Mail :

Adresse :

Code Postal et commune :

Adresse des travaux (si différente) :

.....



Fait à

Le

Signature(s) :

écoTravo - Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Rennes
02 99 35 23 50 / ecotravo-aides@alec-rennes.org

ANNEXE 1 DESCRIPTION DU PROGRAMME DE TRAVAUX

L'audit énergétique réalisé fait état du bilan énergétique ci-après :

Audit énergétique de la maison	Consommation d'énergie (Cep) <i>par surface hors œuvre net (SHON) sur les 5 usages.</i>
AVANT travaux kWhep/m ² .an
APRÈS travaux kWhep/m ² .an

Postes de travaux prévus en auto-réhabilitation :

Coût prévisionnel des travaux de rénovation énergétique prévus en auto-réhabilitation :

Postes de travaux réalisés par des entreprises :

Coût prévisionnel total des travaux de rénovation énergétique : € TTC correspondant au coût de la pose et de la fourniture des travaux de rénovation énergétique préconisés pour le programme de travaux BBC, réalisés par des professionnels RGE et dont les devis sont présentés et ont été visés par le professionnel référencé.

Coût de la prestation «Conformité scénario BBC» : € TTC réalisée par un professionnel référencé écoTravo.

Coût prévisionnel total des travaux de rénovation (si travaux autres type extension, évolution d'une pièce conjointement aux travaux de rénovation énergétique. Information donnée à titre indicatif pour usage statistique de Rennes Métropole) : € TTC

Date prévisionnelle de démarrage des travaux :

Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :

Type d'aides financières sollicitées et montants associés: (données demandées à des fins statistiques pour identifier les leviers financiers mobilisés) :

Ma Prime rénov' :€

CEE : Certificats d'Economies d'Energie / Prime énergie :€

Action Logement :€

Caisses de retraite :€

Eco-prêt à taux zéro :€

Autres :€

Montant total des aides hors écoTravo :€